

## **Procès-Verbal du Conseil Municipal Du 5 septembre 2022**

Séance du 5 septembre 2022 - Ouverture de séance à 20h55.

Étaient présents : Martine BESSIERE (Présidente), Frédéric BECAMEL, Laurence LAURENT, Pierre BOULDOIRES, Pierre VAYSSADE, Christophe CLAMENS, Jennifer GASC, Martine BATUT.

Absents : Christiane LUTRAND et Sébastien LAURENT.  
Sébastien LAURENT a donné pouvoir à Laurence LAURENT.

Secrétaire de séance : Frédéric BECAMEL.

### **1°) Lecture du procès-verbal de la séance du 25/07/2022 :**

Approbation à l'unanimité.

Il est demandé à ce que le procès-verbal de séance soit envoyé par mail à tous les conseillers quelques jours avant le conseil municipal suivant afin que chacun puisse en prendre connaissance en amont.

### **2°) Démission du 3<sup>ème</sup> adjoint et de son mandat de conseiller municipal :**

Jean SALVAN a fait part de sa démission de son poste de 3<sup>ème</sup> adjoint ainsi que de son mandat de conseiller municipal.

Cette démission a été rendue effective à la date du 31 août 2022 par courrier de Mme la Préfète.

Après échange, le conseil municipal souhaite supprimer le poste de 3<sup>ème</sup> adjoint pour la commune de Curières.

Approbation à l'unanimité.

### **3°) Délibération concernant la réalisation de la Base d'Adresse Locale (BAL) par la Poste :**

Suite à la publication de la loi 3DS en février 2022, et à la réalisation de l'adressage sur la commune de Curières, il convient de réaliser la Base d'Adresse Locale. Cette mise en conformité représente un coût de 360€ TTC.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

### **4°) Délibération pour la dénomination des voies au lieu-dit « Le Bouyssou » :**

Deux voies sont à dénommées. Il est proposé « Rue de la Sistre » pour l'une et « Rue du Trap » pour l'autre.

Proposition validée à l'unanimité des membres présents.

### **5°) Finances – Nouvelle nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :**

Possibilité pour les communes de mettre en place cette nouvelle nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 afin de se familiariser avec celle-ci pendant un an, puisque celle-ci sera obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Une formation est prévue à cet effet.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

### **6°) Délibération pour le recrutement d'un vacataire :**

Afin de palier à l'absence de Jean SORREL, il est proposé de recruter un vacataire dans le but de réaliser certaines tâches précises et de manière ponctuelle sur la commune.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

**7°) Questions diverses :**

- ❖ Elagage du tilleul du jardin public pour 2023.
- ❖ Terre végétale du lotissement à vendre pour 20€ le m3.
- ❖ Nomination d'un élu en charge de l'incendie et des secours : Pierre VAYSSADE.

La séance est levée à 22h30.